

Comment s'inscrire Notre organisation



Nous organisons les journées de contrôle chez nos différents partenaires : Coopérative (TERRENA, COC, COREA, la Tricherie), dans certaines concessions agricoles (SOUCHAUD) ou chez les agriculteurs à partir de 2 pulvérisateurs sur le même lieu.

Pour vous inscrire, vous pouvez contacter l'équipe machinisme (coordonnée ci-dessous) ou directement votre intermédiaire le plus proche.



Fédération Départementale
des CUMA de la Vienne

Agropôle - CS 75014
2133 route de Chauvigny
85550 Mignaloux-Beauvoir

Nous intervenons sur tout le département de la Vienne.

L'équipe machinisme reste à votre entière disposition pour tout renseignement et prise de rendez-vous pour le contrôle de votre pulvérisateur

Pierre PICHET
Contrôleur pulvé
05 49 44 75 30
06 30 36 11 06
pierre.pichet@cuma.fr

Adrien NORMAND
Contrôleur pulvé
05 49 44 74 96
06 76 81 00 56
adrien.normand@cuma.fr

Contrôle Obligatoire des Pulvérisateurs

Le contrôle des pulvérisateurs est obligatoire. Il consiste en une « révision » de votre appareil afin de détecter d'éventuels défauts ou détériorations pouvant porter atteinte à votre sécurité et à l'environnement.

La FD CUMA de la Vienne vous propose ce service afin de répondre à cette obligation

Une expérience de plus de 15 ans

Préparer son pulvé

pour un contrôle optimal



Voici la préparation à effectuer sur votre pulvé pour le passage au contrôle :

- Un pulvé parfaitement **nettoyé et rincé à l'intérieur** comme à l'extérieur (pensez à l'incorporateur et aux filtres)

- **Les parties en mouvement** (cardan, chaîne, courroies et ventilateurs) doivent être protégées

Remplir au minimum 500 L d'eau votre pulvé

Du matériel performant

Pour un contrôle précis

Un camion aménagé du banc de contrôle pulvé permet de nous déplacer facilement et rapidement. Le banc ITEQ qui l'équipe, est l'un des plus réputés dans les bancs de mesure de débit et de pression.

De plus, un étalonnage tous les 3 mois est réalisé pour tous les appareils de mesure de pression et de débit ainsi que des contrôles régulier.

Plus qu'un contrôle

Un service avant tout

Depuis 2001, c'est toute notre expérience qui vous accompagne tout au long de l'examen de votre pulvérisateur afin de vous conseiller au mieux pour optimiser chacun de vos traitements. De plus, une personne qualifiée vous aidera et vous conseillera sur l'entretien de votre machine, les réglages, le choix des buses, ...

Nous sommes un organisme indépendant et neutre sans rattachement afin de vous garantir un contrôle objectif.

Réglementation



Depuis l'arrêté du 21 Juin 2016, les pulvérisateurs à rampes de moins de 3 mètres sont **contrôlables**. C'est à dire tous les pulvérisateurs de **type matériels combinés** (semoirs, désherbineuses, herbisemis...) et **appareils fixes ou semi-mobiles** (lance, chariot de traitement en serre, appareils de traitement en post-récolte s'il appartient à l'exploitation).

Les Tarifs et une contre visite gratuite

Largeur de rampe	Prix HT 2017
Moins de 12 mètres	55 € + 5 €/buse
Viti et Arbo	175 €
De 12 à 17 mètres	175 €
De 18 à 24 mètres	205 €
De 25 à 32 mètres	245 €
Plus de 32 mètres	265 €

Lors d'une éventuelle **CONTRE VISITE**, celle-ci est **GRATUITE** et est effectuée **CHEZ LE PROPRIETAIRE** du pulvérisateur dans un délai de **4 MOIS**.

